



RAPPORT PRÉVU PAR L'ARTICLE R. 2333-120-15 DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES
DE JANVIER 2024 À DÉCEMBRE 2024

	NOMBRE total de RAPO reçus	DÉLAI moyen de traitement en jours	NOMBRE de décisions explicites	NOMBRE de décisions implicites	NOMBRE de décisions d'irrecevabilité	NOMBRE de RAPO non traités	NOMBRE de RAPO rejétés	NOMBRE de RAPO admis (avis de paiement annulés ou rectifiés)	NOMBRE de décisions de rejet rendues par la TSP	NOMBRE de décisions d'annulation rendues par la TSP
RAPO formés par des personnes résidant en dehors de la commune, de l'EPCI, du syndicat mixte	15758	0,7	15758	0	767	0	2394	12580	9	58
RAPO formés par des personnes résidant dans la commune, l'EPCI, le syndicat mixte	13260	0,7	13260	0	324	0	3423	9530	9	65
Ensemble des RAPO formés	29018	0,7	29018	0	1091	0	5817	22110	18	123

Motifs de contestation du forfait post-stationnement

	Nombre total	Nombre concernant des usagers résidant résidant dans la commune, l'EPCI, le syndicat mixte	Nombre concernant des usagers résidant en dehors de la commune, de l'EPCI, du syndicat mixte
Le requérant estime avoir payé/ ne pas avoir à payer	9691	4910	4781
Le requérant allègue être de bonne foi (notamment en cas de destruction du véhicule)	1138	178	960
Le requérant dit être victime d'une usurpation de ses plaques d'immatriculation ou du vol de son véhicule	1070	97	973
L'avis de paiement a été délivré avant l'heure indiquée sur le précédent	318	149	169
Autres	16801	8496	8305

Motifs d'irrecevabilité du RAPO

	Nombre total	Nombre concernant des usagers résidant résidant dans la commune, l'EPCI, le syndicat mixte	Nombre concernant des usagers résidant en dehors de la commune, de l'EPCI, du syndicat mixte
Le requérant n'a pas intérêt à agir	0	0	0
Le requérant n'a pas envoyé sa demande suivant les modalités indiquées dans l'avis de paiement	496	147	349
Le requérant est hors délai	41	10	31
Absence de complétude	550	167	383
Autres	4	0	4

Motifs de rejet du RAPO

	Nombre total	Nombre concernant des usagers résidant résidant dans la commune, l'EPCI, le syndicat mixte	Nombre concernant des usagers résidant en dehors de la commune, de l'EPCI, du syndicat mixte
Les éléments produits n'ont pas emporté la conviction de l'autorité en charge du RAPO	2789	1652	1137
Le forfait post-stationnement était fondé	2194	1443	751
Autres	834	328	506

Motifs d'annulation

	Nombre total	Nombre concernant des usagers résidant résidant dans la commune, l'EPCI, le syndicat mixte	Nombre concernant des usagers résidant en dehors de la commune, de l'EPCI, du syndicat mixte
L'usager avait bien un justificatif de paiement et a payé la durée nécessaire	9595	4609	4986
L'usager apporte les éléments probants de la cession de son véhicule	553	90	463
L'usager apporte des éléments probants de l'usurpation de sa plaque d'immatriculation ou du vol de son véhicule	736	43	693
Une erreur a été commise dans le décompte de la somme due après application du forfait post-stationnement et compte tenu de la somme déjà réglée par l'usager	0	0	0
L'avis de paiement a été délivré avant l'heure indiquée sur le précédent	0	0	0
Verbalisation malgré gratuité temporaire	9102	4302	4800
Avis de paiement comportant des erreurs	385	170	215
Avis de paiement incomplet ou mal rédigé	25	9	16
Autres motifs tirés de la bonne foi de l'usager	1535	691	844
Autres	179	89	90